

**ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX**

Référence : 250811.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux Télécom – tirage de câble aérien et souterrain dans des chambres existantes, rue Laspiacères à Brax, par la société SPIE CITY NETWORKS, sise 300 rue Léon Joulin, à TOULOUSE (31100) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **Du 01 septembre au 12 septembre 2025, de 09 heures à 16 heures**, la société **SPIE CITY NETWORKS** est autorisée à procéder aux travaux Télécom – tirage de câble aérien et souterrain dans des chambres existantes, rue Laspiacères à Brax.

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 12 jours.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** :
 - Mise en place d'un alternat par feux ou panneau manuel
 - Occupation du trottoir
 - Occupation d'une file
 - Occupation de la contre-allée
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 11 août 2025

Pour le Maire empêché,

Nicole FONTAYNE

Adjointe en charge des Finances



